



Envoyé en préfecture le 05/02/2019  
Reçu en préfecture le 05/02/2019  
Affiché le 05/02/19  
ID : 063-200071199-20190131-CCPL\_2019\_25-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 janvier 2019  
Date d'affichage : 24 janvier 2019

### SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

#### Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN,

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-25 : SITE DE L'ENVIE : RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
FONCIER – SMAF AUVERGNE**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Monsieur le Vice-Président expose que l'Etablissement Public a acquis pour le compte de la Communauté de communes Plaine Limagne la parcelle cadastrée AA 14 située à Aigueperse, de 35 521 m<sup>2</sup>, le site de l'Envie ayant été identifié comme site potentiel du futur Espace Enfance Jeunesse.

Il est proposé au conseil communautaire de racheter ce bien afin de revendre la parcelle. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le 05/02/19

ID : 063-200071199-20190131-CCPL\_2019\_25-DE

Le prix de cession hors TVA s'élève à 132 137,46 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais d'actualisation pour 2 529,64 € dont le calcul a été arrêté au 1<sup>er</sup> septembre 2019 et une TVA sur marge de 918,64 €, soit un prix de cession toutes taxes comprises de 135 585,74 €.

Ce prix ne tient pas compte des diagnostics nécessaires avant toute revente de bâti.

La Communauté de communes Plaine Limagne doit donc régler à l'EPF-Smaf Auvergne 135 585,74 €.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'accepter le rachat par acte notarié de la parcelle cadastrée AA 14,
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure,
- désigne Maître Sauvage, à Aigueperse pour rédiger l'acte,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 05 février 2019  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

